

Centre de biologie moléculaire et ambiante (CBMA): Annonce pour l'attribution de deux bourses de recherche

 medjouel.com/centre-de-biologie-moleculaire-et-ambiante-cbma-annonce-pour-lattribution-de-deux-bourses-de-recherche

15 septembre 2021

Un appel d'offres est désormais ouvert pour l'attribution de deux Bourses de Recherche dans le cadre du projet R&D ECOBiB – Solutions Bag in Box Eco-Innovantes » (POCI-01-0247-FEDER-033997) avec le soutien financier du Développement Régional Européen (FEDER), à travers le Programme Opérationnel Compétitivité et Internationalisation (POCI) et le Programme Portugal 2020, dans les conditions suivantes :

1. Domaine scientifique : Sciences de l'environnement
2. Destinataires :

– Étudiants titulaires d'une maîtrise (la préférence sera donnée aux candidats titulaires d'une maîtrise en sciences de l'environnement, en écologie ou dans des domaines connexes)

– Les étudiants inscrits à des cours qui ne confèrent pas de diplôme universitaire intégré dans le projet éducatif de l'établissement (UMinho), de préférence.

3. Éligibilité des candidats : les candidats doivent remplir les conditions d'éligibilité établies à l'article 9 du règlement FCT sur les bourses de recherche en propriété intellectuelle (2019).

4. Plan de travail:

Les candidats mèneront des activités de R&D dans le cadre du projet, visant à la consolidation de leur formation scientifique.

En particulier, les candidats développeront l'évaluation des performances environnementales et de durabilité des produits et des processus, en effectuant les tâches suivantes :

1. Mise en œuvre de la méthodologie d'évaluation du cycle de vie (ACV) dans des produits et processus sélectionnés ;
2. Mise en œuvre d'une méthodologie pour évaluer l'empreinte carbone, eau et écologique dans des produits et procédés sélectionnés ;
3. Mise en œuvre de plans de certification environnementale et communication des performances environnementales et de durabilité des produits et processus sélectionnés.

5. Législation et réglementation applicables : Loi n° 40/2004, du 18 août (Statut des Chercheurs Scientifiques) ; modifié par le décret-loi 202/2012 du 27 août, par la loi no. 12/2013 du 29 janvier 2013, par le décret-loi no. 89/2013 du 9 juillet et par le décret-loi n° 123/2019 du 28 août ; Règlement des bourses de recherche de l'Université du Minho et de la Fondation pour la science et la technologie IP, en vigueur. <https://www.fct.pt/apoios/bolsas/regulamentos.phtml.pt> .
6. Institution d'accueil et supervision scientifique : Le travail sera développé au Centre de biologie moléculaire et environnementale, Campus de Gualtar-Braga, sous la direction scientifique du docteur Cláudia Pascoal
7. Durée de la bourse de recherche : Les bourses de recherche dureront 4,5 mois, à compter d'octobre 2021.
8. Allocation mensuelle d'entretien : L'allocation mensuelle d'entretien correspond à la valeur de base de 1104,64 euros, selon le tableau des bourses du FCT, IP dans le pays (Annexe I – Tableau des allocations mensuelles d'entretien pour le règlement des bourses de recherche FCT IP) : <http://www.fct.pt/apoios/bolsas/valores> . Autres prestations : Remboursement de l'Assurance Sociale Volontaire, correspondant au 1er palier de l'assiette de cotisation (pour les bourses de 6 mois ou plus) et Assurance Individuelle Accidents. Les paiements sont effectués par virement bancaire sur le compte identifié par le boursier.
9. Jury : Président : Cláudia Pascoal ; Membres effectifs : Fernanda Cássio et Raul Machado, Membres suppléants : Andreia Gomes et Cândida Lucas

En cas d'empêchement du Président du Jury, il est remplacé par le premier membre effectif. Le premier membre suppléant remplacera le membre effectif.

Le Jury, y compris le Président, s'engage à respecter un ensemble de responsabilités essentielles au processus d'évaluation, telles que les devoirs d'impartialité, de déclaration d'éventuelles situations de conflit d'intérêts et de confidentialité.

10. Processus d'évaluation et de sélection : L'évaluation des candidatures se concentrera sur le mérite du candidat (CM), en appliquant les critères suivants sur une échelle de 1 à 5 :

A. Mérite des candidats (CM)

A.1 : Parcours académique : classement final obtenu en Master (30%)

A.2 : Curriculum vitae, qui reflète le parcours personnel, scientifique et professionnel, à savoir : (70%) :

A2.a – Expérience avérée en matière d'analyse du cycle de vie (ACV) (20%) ;

A2.b – Expérience avérée dans l'utilisation du logiciel SimaPro (10%) ;

A2.c – Expérience avérée en évaluation de l’empreinte carbone, eau et empreinte écologique (10 %)

A2.d – Expérience avérée dans la mise en œuvre des normes de la série ISO 14000 (10 %)

A2.e – Expérience avérée dans la mise en œuvre de l’affichage environnemental (10%)

Le classement au mérite (CM) du candidat sera obtenu en appliquant la formule suivante :

$$CM=(A1*0,3) + (A2*0,7)$$

Les candidats classés dans les 4 premières positions, qui obtiennent un classement minimum de 3,8 dans le MC, seront admis à l’étape Entretien, le Jury procédant à l’évaluation des sous-critères suivants :

B. Entretien – INT :

B.1 : Pertinence des compétences et motivation du candidat pour mener à bien les tâches du projet (40 %)

B.2 : Expertise démontrée dans le domaine de l’évaluation de la performance environnementale et de durabilité des produits et procédés (30 %)

B.3 : Compétences linguistiques : Maîtrise parlée et écrite du portugais et de l’anglais (30%)

$$INT=(B1*0,4) + (B2*0,3) + (B3*0,3)$$

Le classement final (FC) du Mérite du Candidat (CM) et de l’Entretien (INT) sera obtenu en appliquant la formule suivante :

$$FC = (CM*0,6) + (INT*0,4)$$

Les pièces justificatives de la titularité des titres et diplômes académiques, ou de leur reconnaissance respective lorsque des établissements d’enseignement supérieur étrangers les ont délivrés peuvent être dispensées au stade de la candidature, étant remplacées par une déclaration sur l’honneur du candidat, la vérification de cette condition n’intervenant que en phase de contractualisation de la bourse. Cette déclaration doit attester des faits survenus à une date antérieure à la demande. En cas de divergence entre les informations contenues dans la déclaration et la documentation soumise aux fins de contracter une subvention, seules les informations contenues dans cette dernière seront prises en considération. S’il est vérifié que les documents prouvant la propriété du titre académique et du diplôme, ou la reconnaissance respective en vertu du décret-loi n° 66/2018, du 16 août,

Remarque: les candidats titulaires de diplômes obtenus à l’étranger doivent présenter une preuve de reconnaissance des qualifications au Portugal et la conversion du classement final obtenu dans l’échelle ou la déclaration de classement portugaise dans les conditions

indiquées au point précédent. Aux candidats ne respectant pas l'une de ces dispositions, le jury attribuera la note minimale dans la note de la licence et/ou du master, selon l'échelle de valeurs définie. d'un établissement d'enseignement supérieur, dans le domaine ou le domaine lié à celui demandé dans l'avis.

11. Communication des résultats : Les résultats de l'évaluation du projet, sur la base des procès-verbaux, seront envoyés aux candidats par courrier électronique, dans les 90 jours ouvrables suivant la date limite de dépôt des candidatures. Si le résultat est défavorable à l'octroi de la bourse sollicitée, les candidats disposent d'un délai de 10 jours ouvrables pour se prononcer, s'ils le souhaitent, dans le cadre d'une audition préalable des intéressés, conformément aux articles 121 et 122 du Code de procédure administrative. Procédure (DL n° 4 /2015 du 7 janvier).

12. Procédures de réclamation et d'appel : Les résultats définitifs de l'évaluation seront publiés par une liste ordonnée (par ordre alphabétique, par note finale obtenue), par courrier électronique à tous les candidats, en joignant, à cet effet, le procès-verbal aux délibérations du jury. Le candidat sélectionné doit déclarer par écrit son intention d'accepter la bourse. En cas de non-acceptation, la bourse sera attribuée au candidat par ordre de classement final. Une réclamation peut être déposée contre la décision définitive, dans un délai de 15 jours ouvrables, adressée au Président du Jury. Les parties intéressées peuvent également présenter un recours hiérarchique facultatif, adressé au Pro-recteur pour la recherche et les projets, le professeur Dr. Filipe Vaz.

13. Date limite de candidature et formulaire de soumission des candidatures :

Le concours est ouvert du 13/09/2021 au 24/09/2021. Les candidatures doivent être formalisées, obligatoirement, par les documents suivants : i) curriculum vitae ; ii) certificat de qualification ou déclaration du candidat ; iii) nom et contact de deux chercheurs principaux disponibles pour fournir des déclarations sur le candidat

Les candidatures doivent être envoyées à l'e-mail cbma_sec@bio.uminho.pt en indiquant la référence BI/ECOBIB-CBMA/2021 dans l'objet.

14. Conditions de formalisation du contrat :

A la date de signature du contrat, les candidats retenus devront justifier d'une inscription à des cours ne conférant pas de diplôme académique intégré au projet pédagogique de l'établissement (UMinho).

Tags: Bourse d'étude